

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

n° 016-23 C

Objet : RS - Versement d'une avance sur subvention 2023 à Régie Plus

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Christophe Richel à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Salim Bouziane - Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Alain Gaget - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

délibération n° 016-23 C

objet **RS - Versement d'une avance sur subvention 2023 à Régie Plus**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que l'association Régie Plus porte pour l'année 2023 l'action des correspondants de nuit dans les quartiers prioritaires de la commune de Chambéry (Hauts-de-Chambéry, Biollay et Bellevue). Cette action sera également poursuivie dans les quartiers de Barberaz, Barby, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Ravoire, Saint-Alban-Leyssie et Saint-Baldoph.

Le montant définitif de la subvention 2023 sera attribué par Grand Chambéry après examen du bilan des actions conduites en 2022 et du budget prévisionnel 2023 de l'action.

Comme chaque année, l'association Régie Plus devra engager dès le début de l'exercice des dépenses de personnel pour cette action de médiation. Il est proposé de verser en début d'année 2023 à cette association une avance sur subvention de 100 000 €, telle que demandée par l'association par courrier du 25 octobre 2022, représentant environ 40 % de la subvention attribuée en 2022 d'un montant de 262 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le courrier adressé par l'association Régie Plus en date du 25 octobre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve une avance sur subvention 2023 à l'association Régie Plus de 100 000 €,

Article 2 : approuve la convention correspondante entre Grand Chambéry et Régie Plus,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes autres pièces à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **016-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Versement d'une avance sur subvention 2023 à Régie Plus
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	02 février 2023
Annexe(s) :	Convention entre l'association Régie Plus et Grand Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230202-lmc1H28831H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28831H1

Date de transmission en Préfecture :	02 février 2023
Date de réception en Préfecture :	02 février 2023
Publication sur le site internet:	vendredi 03 février 2023